CENTRE MULTIFILIÈRE DE ROMAINVILLE

DOSSIER D'INFORMATION AU PUBLIC

PÉRIODE: ANNÉE 2019

Site de Romainville
62, Rue Anatole France
93230 ROMAINVILLE

35, Boulevard de Sébastopol
75001 PARIS
www.syctom-paris.fr

Sommaire

I. INTRODUCTION 4
II. PRÉSENTATION DU SYCTOM 5
III. PRÉSENTATION DU CENTRE DE ROMAINVILLE 6
III.1 Horaires du centre multifilière et de la déchèterie 6
III.2 Présentation générale 6
III.3 Modification sur l'étude d'impact 7
III.4 Transfert des ordures ménagères résiduelles 7
III.5 Tri des collectes sélectives multi matériaux 8
III.6 Déchèterie 10
IV. BILAN D'ACTIVITÉ 12
IV.1 Ordures ménagères résiduelles 12
IV.2 Collectes sélectives 14
IV.3 Déchèterie 18
IV.4 Résultats des analyses d'eaux résiduaires du site 21
IV.5 Déclenchement du portique de radioactivité 21
IV.6 Consommations énergétiques du site 22
IV.7 Incidents d'exploitation 22
V. ANNEXES 23
V.1 Annexe 1 : Plan du centre de Romainville 23
V.2 Annexe 2 : Synoptique de la chaine de tri 24
V.3 Annexe 3 : Listing des déclenchements du portique de radioactivité en 2019 25
VI. LEXIQUE 26

Liste des figures

Figure 1 : Le territoire du Syctom 5
Figure 2 : Bassins versants Ordures Ménagères 12
Figure 3 : Tonnages d'ordures ménagères résiduelles réceptionnés (OMr + CS déclassées) au cours de l'année 2019 13
Figure 4 : Répartition des ordures ménagères résiduelles transférées par exutoire 13
Figure 5 : Bassins versants des Collectes Sélectives 14
Figure 6 : Tonnages de collectes sélectives réceptionnées 15
Figure 7 : Pourcentages des produits extraits par matière pendant l'année 2019 17
Figure 8 : Tonnage (en tonnes) des produits triés pour l'année 2019 17
Figure 9 : Répartition des apports par matière à la déchèterie 18
Figure 10 : Comparatif des tonnages des déchets réceptionnés à la déchèterie 19

Liste des tableaux

Tableau 1 : Apports sur le centre de Romainville et taux de valorisation 15
Tableau 2 : Descriptif des matières triées 16
Tableau 3 : Filières de reprise des produits triés en 2019 18
Tableau 4 : Tonnage des déchets réceptionnés à la déchèterie et leurs filières de reprise en 2019 20
Tableau 5 : Résultats analyses des eaux résiduaires 21
Tableau 6 : Comparatif des consommations énergétiques du centre de 2018 à 2019 22

I. INTRODUCTION

Le présent document a pour objet d'informer le public sur les activités du centre multifilière de Romainville sur l'année 2019.

Le centre appartient au Syctom, l'agence métropolitaine des déchets ménagers. Depuis juin 2008 le site a été exploité par la société Urbaser Environnement, puis par Valoram filiale à 100% Urbaser Environnement depuis le 19 février 2015. Depuis mars 2016 le site est exploité conjointement par les entreprises Valoram et Generis.

Le centre de Romainville a trois fonctions principales à savoir :

- le transfert des ordures ménagères résiduelles (OMr), sous l'égide de Veolia via son entité Generis,
- l'activité de déchetterie gérée par Generis,
- le tri des collectes sélectives (CS) multi-matériaux effectué par Valoram.

L'exploitation de ce centre est soumise à enregistrement. En 2019, les principaux arrêtés d'exploitation et documents associés sont les suivants :

- Arrêté préfectoral n° 96-0732 du 23 février 1996 ;
- Arrêté préfectoral complémentaire n°2016-0259 du 28 janvier 2016 ;
- Arrêté préfectoral complémentaire n°2018-3206 du 07 décembre 2018.

Les faits marquants de l'année 2019 ont été :

- Dépassement exceptionnel de la capacité annuelle autorisée de collectes sélectives. Ce dépassement est lié à des déviations de collectes suite aux incendies survenus sur les centres de tri de Saint-Thibault-des-Vignes et de Sevran.
- Dépassement exceptionnel de la capacité annuelle autorisée des OMR, ce dépassement est lié aux arrêts techniques de l'UVE d'Ivry, aux retards sur les travaux de modification du traitement des fumées de l'UVE de Saint-Ouen, à l'incendie sur le centre de Saint-Thibault et aux mouvements sociaux sur les UVE du SYCTOM.

II. PRÉSENTATION DU SYCTOM

Le Syctom, l'agence métropolitaine des déchets ménagers est un établissement public administratif créé en 1984. Il regroupe 85 communes sur le territoire le plus densément peuplé de France : il est au service de 6 millions d'habitants, soit la moitié de la population francilienne, dans 5 départements : Paris, Hauts-de-Seine, Seine-Saint-Denis, Val-de-Marne et Yvelines.

Le syndicat exerce une mission de service public, telle qu'elle est définie par le Code général des collectivités territoriales et le Code de l'environnement : le traitement des déchets produits par les ménages habitant sur son territoire. Ses communes adhérentes lui ont délégué cette compétence, mais ont conservé la charge de la collecte.

Le Syctom traite les déchets ménagers et assimilés : les papiers et emballages issus des collectes sélectives, les ordures ménagères résiduelles, les objets encombrants et les déchets apportés dans les déchetteries lui appartenant par les ménages ainsi que les déchets des artisans, des commerçants et des prestataires de service qui sont collectés en mélange avec ceux des ménages.

Dans ses propres installations, le Syctom trie les déchets recyclables en vue de leur valorisation matière et incinère les ordures ménagères résiduelles en valorisant la chaleur dégagée en énergie.

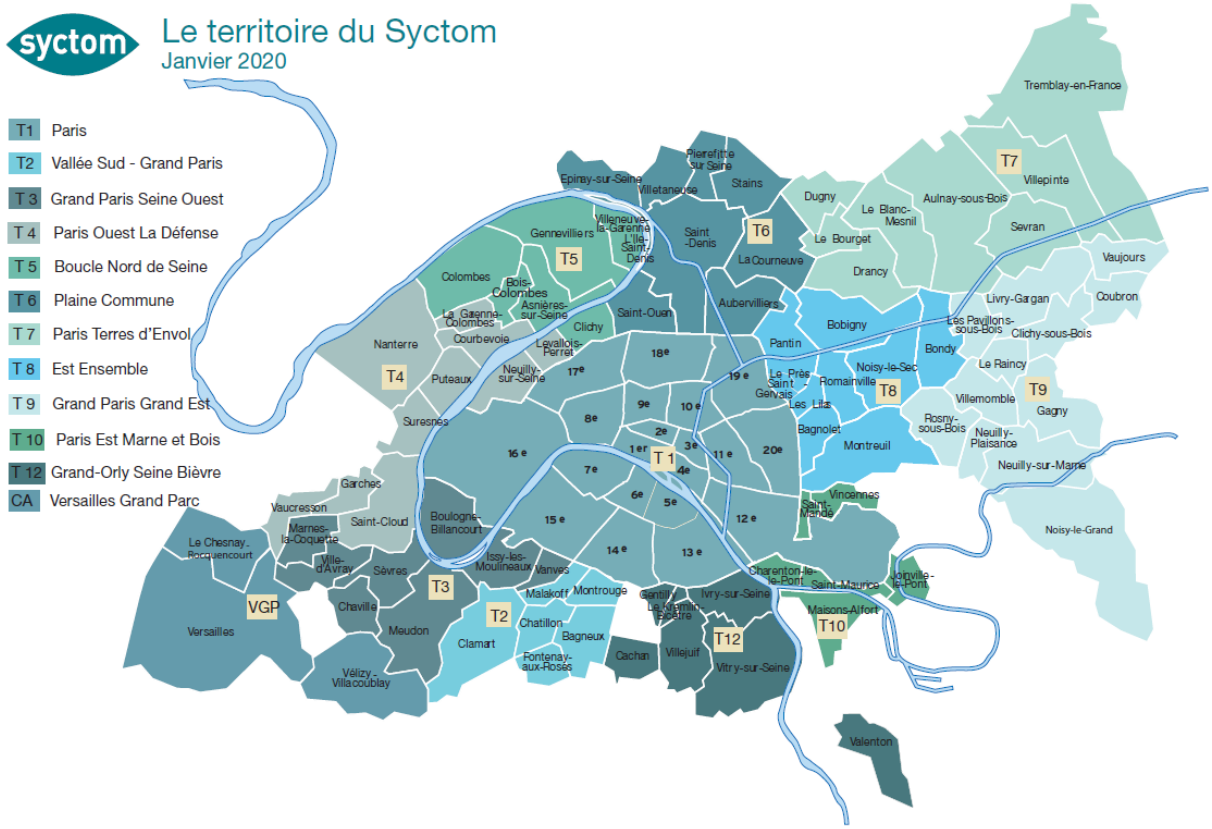

Figure 1 : Le territoire du Syctom[1]

[1] Source : http://www.syctom-paris.fr

III. PRÉSENTATION DU CENTRE DE ROMAINVILLE

III.1 Horaires du centre multifilière et de la déchèterie

En 2019, le centre multifilière a réceptionné les ordures ménagères résiduelles et les collectes sélectives du lundi 5h au samedi minuit et de 5h00 à 18h00 le dimanche, à l'exception du 1er mai.

La chaîne de tri fonctionne de lundi à samedi en postes de 26 trieurs, de 6h30 à 14h15 pour le matin et de 15h à 22h25 pour l'après-midi.

La déchèterie a ouvert ses portes tous les jours en 2019 sauf le 1 er mai, du lundi au samedi de 8h00 à 19h45 en horaires d'hiver (1er octobre au 31 avril), du lundi au samedi de 8h00 à 20h45 en horaires d'été (2 mai au 30 septembre) et les dimanches et jours fériés de 8h00 à 16h45.

III.2 Présentation générale

Le site de Romainville accueille des activités de traitement de déchets depuis le début des années 1900. Il a été autorisé en 1902 pour un dépôt de 300 t de gadoues puis en 1912 pour le broyage et l'incinération de déchets jusqu'en 1938. En 1939, le site a été de nouveau autorisé pour le traitement d'ordures ménagères (750 tonnes).

A partir des années 50, l'usine de Romainville a fait l'objet de différentes études de modernisation qui ne furent jamais concrétisées.

Le Syctom a décidé dans les années 80, de réaliser un réaménagement total du site engendrant la démolition des installations existantes et leur remplacement par un nouveau centre susceptible de recevoir aisément le tonnage à traiter et d'assurer le transfert des ordures ménagères vers les centres de traitement dans des conditions d'exploitation satisfaisantes. Le 10 juin 1986, un dossier de demande d'autorisation d'exploiter (DDAE) en vue de la modernisation du site de Romainville a été déposé.

Le centre de tri et de transfert du Syctom à Romainville a été construit en 1990 pour promouvoir le développement des collectes sélectives multi-matériaux et permettre ainsi au Syctom de jouer son rôle moteur dans le développement des collectes.

À l'époque, cette opération novatrice dans la région a permis au Syctom de mettre à la disposition des communes, pour leurs collectes sélectives multi-matériaux, un centre performant dont l'esthétique architecturale et les aménagements paysagers participent à la mise en valeur du tissu urbain dans le secteur.

Le centre

Le centre est autorisé pour recevoir annuellement :

- 400 000 tonnes d'ordures ménagères résiduelles pour l'activité de réception et de transfert ;
- 55 000 tonnes de collectes sélectives multi-matériaux pour l'activité de réception et de tri des collectes sélectives multi-matériaux ; Elle peut traiter également l'ensemble des plastiques et des petits emballages métalliques s'adaptant ainsi aux nouvelles consignes de tri.

Il assure trois fonctions principales :

- La réception et le transfert des ordures ménagères résiduelles vers les unités de valorisation énergétique du Syctom ou vers les unités de valorisation énergétique hors Syctom et le cas échéant vers des Installations de Stockages de Déchets Non Dangereux (ISDND) ;

- La réception et le tri des collectes sélectives multi matériaux avec la mise à disposition de produits triés en vue de leur commercialisation ;

- L'exploitation de la déchèterie.

Le centre est constitué de différents bâtiments à savoir : (cf. annexe 1 : plan du centre) :

- Un bâtiment administratif constitué de bureaux administratifs et de locaux sociaux pour Generis ;

- Le bâtiment industriel comportant la fosse d'ordures ménagères résiduelles pour l'activité de transfert, les deux quais de déchargement des bennes de collectes (un pour les OM et l'autre pour les CS), la halle de tri, la zone de stockage des produits triés et conditionnés ainsi que divers ateliers.

- Une base vie constituée de bureaux administratifs, d'une salle de réunion et des locaux sociaux pour Valoram.

Le site est équipé de cinq ponts bascules servant à peser l'ensemble des flux entrants et sortants OM et CS. À chaque pont-bascule est associé une borne de pesées qui permet l'enregistrement des pesées dans la base de données informatique du Syctom, servant de registre des déchets et également d'interface entre le conducteur du camion et l'agent de bascule. Le site est équipé d'un pont bascule entrant pour les collectes CS et OM, de deux ponts bascule pour les sorties des collecteurs CS et OM, d'un pont bascule pour le chargement des gros porteurs d'OM et d'un pont bascule mixte pour les entrées et sorties des gros porteurs de la chaine de tri CS.

D'autre part, sur le pont-bascule d'entrée pour les collectes CS et OM du site est disposé un portique de détection de radioactivité permettant de détecter la présence de radioactivité sur un chargement.

III.3 Modification sur l'étude d'impact

La dernière mise à jour de l'étude d'impact date de 2018. L'étude d'impact et ses mises à jour sont disponibles sur simple demande.

III.4 Transfert des ordures ménagères résiduelles

Les ordures ménagères résiduelles sont réceptionnées sur les 2 quais de déchargement, quai n°1 et quai n°2.

Les activités de réception et de transfert des ordures ménagères résiduelles sont réalisées dans une fosse d'un volume de 5800 m^3. Différents types d'engins sont utilisés pour cette activité :

- Chargeurs à godet sur les quais de réception ;
- Chargeurs à chenilles dans la fosse d'ordures ménagères.

III.5 Tri des collectes sélectives multi matériaux

Les collectes sélectives multi matériaux sont réceptionnées sur le quai n°2 et sont déversées dans les loges de contrôle qualité se trouvant en bas de quai. Les collectes sélectives sont ensuite stockées dans les 2 box de stockage ou directement envoyées vers la chaîne de tri.

Le process de tri est constitué de plusieurs types de matériels et ouvrages tous rassemblés dans la halle de tri. (cf. annexe 2 : synoptique de la chaine de tri). Ils permettent d'assurer les fonctions suivantes :

- **Fonction « Alimentation » :**

La fonction alimentation est assurée par une trémie de chargement qui chargée permet d'alimenter la chaine de tri pendant 30 minutes (62 m^3).

- **Fonction « Séparation granulométrique, pré-tri et tri des grands » :**

Cette fonction est réalisée par un Trommel double maille faisant une séparation en trois fractions : <90mm, 90-350mm et >350mm.

Cet équipement permet d'extraire les éléments fins inférieurs à 90 mm ainsi que le flux des « grands » (>350mm) qui sera traité directement sur la table de tri des Cartons.

Le flux intermédiaire 90-350 mm est transféré sur la table de pré-tri sur laquelle les éléments suivants sont captés : le verre, les gros refus, les DEEE ainsi que les cartons.

- **Fonction « Préparation matières avant tri optique » :**

Cette fonction est réalisée par 2 des 4 cribles balistiques (crible 1 et 2) qui réalisent une séparation des corps plats et des corps creux avant le traitement de chacun de ces flux sur des tri-optiques.

- **Fonction « Tri optique des grands Plats » :**

Pour les JRM, 5 tris optiques binaires ont pour fonction de nettoyer ce flux de JRM des indésirables présents en entrée de machine :

- L'ensemble des plastiques (PET, PEHD, ELA, PP, PS et Films PEbd) est retiré par deux premiers tris optiques ;

- Puis les EMR ainsi que les derniers corps creux sont retirés par deux tris optiques suivants ;

Ces EMR passent ensuite dans un dernier tri optique qui aura pour fonction de retirer les plastiques résiduels. Le flux composé essentiellement d'EMR est dirigé vers la table de tri.

- **Fonction « Tri des petits Plats (Fraction 0-90mm) » :**

Sur ce flux, un crible à étoiles extrait les fines (0-30mm/40mm) avant d'envoyer le reste du flux sur un crible balistique pour réaliser une préparation du flux identique aux grands plats, à savoir une séparation des corps creux et plats. Ensuite :

- Le flux des creux est dirigé directement vers la ligne de tri des corps creux,

- Le flux des plats est traité sur un autre tri optique pour en extraire les autres plastiques de type films puis vers un dernier tri optique pour orienter le JRM vers les

tables de tri correspondantes. Le reste du flux constitue la fraction Gros de magasin qui est envoyé vers une table de tri pour un dernier tri qualité.

- **Fonction « Tri du flux corps creux » :**

Le flux corps creux est traité par une série de quatre tris optiques. Chaque produit est ainsi éjecté ou contrôlé deux fois par les machines.

Les flux PET C et PEHD-PP-PS sont ensuite vérifiés sur une table bi-canal en tri « continu » avec 1 trieur par produit.

Les Flux PETF et ELA sont directement envoyés en alvéoles de stockage ou peuvent faire l'objet d'un contrôle qualité en cabine sur une table par séquences.

- **Fonction « Séparation des films » :**

La ligne de tri effectue également une séparation des films plastiques avec un tri des films PEbd (polyéthylène basse densité). Pour cela les flux de plastiques captés au niveau des tris optiques des plats et des différents retours de corps creux sont dirigés vers une ligne articulée de la façon suivante :

- Un crible balistique permettant de renvoyer les corps creux vers le flux corps creux,

- Les corps plats sont eux envoyés vers un tri optique dédié qui extrait les films PEbd

- Les films PEbd sont ensuite vérifiés en cabine de tri sur une table dédiée pour contrôle qualité.

- **Fonction « Tri des métaux » :**

La ligne de tri permet la captation des métaux ferreux et non ferreux grâce aux équipements suivants :

- Un overband en tête de ligne des corps creux ainsi que 2 poulies magnétiques : une sur la fraction <60mm et une sur la ligne de tri des petits plats permettent de capter les métaux ferreux.

- 2 séparateurs à courant de Foucault (situés directement après les poulies magnétiques) : un sur la fraction <60mm et un sur la ligne des petits plats permettent de capter ces 2 flux d'aluminium séparément.

- **Fonction « Cabine de tri manuel » :**

L'ensemble des tables de tri sont regroupées dans une même cabine avec le bureau de supervision attenant. On y trouve les tables de tri suivantes :

- 1 table de pré-tri du flux 90-350mm,
- 1 table de tri des gros cartons (>350mm),
- 1 table de tri des EMR,
- 2 tables de tri des JRM,
- 1 table de tri bi-canal des Gros de magasin / Refus,
- 1 table de tri bi-canal PETc / PEHD-PP-PS
- 1 table de tri séquentiel PETf / ELA
- 1 table de tri des films plastiques.

Un système de Gestion de la production assistée par ordinateur, (GPAO), permet de réaliser le suivi des performances en continu du procédé de tri conformément aux spécifications d'exploitation.

Les données sont exploitées à postériori via un logiciel d'édition automatique de reportings. Ils sont générés quotidiennement de manière automatique. En complément, des tableaux de bord de suivi des performances en continu du procédé de tri sont générés.

Pendant que la chaîne de tri est en arrêt, le Service de maintenance en profite pour faire les travaux de maintenance préventive et curative, en dehors du temps de travail des équipes de tri.

- **Fonction « Conditionnement » :**

Le centre est équipé de deux presses à balles alimentées par les onze alvéoles automatiques de stockage de produits triés.

Une presse à paquet permet également de conditionner les métaux ferreux en paquet avant expédition.

Les aluminiums <60mm et >60mm sont stockés en vrac dans deux box distincts.

Les platinages, DEEE (Déchets d'Equipements Electriques et Electroniques) et le verre sont extraits du flux 90-350mm sur la table de pré-tri. Ils sont stockés dans 3 bennes indépendantes.

- **Fonction « Refus » :**

L'ensemble des refus de tri de la ligne sont regroupés puis envoyés vers la fosse d'Ordure Ménagère via un ensemble de convoyeurs à bande.

- **Equipements annexes :**

Le centre dispose des équipements annexes suivants permettant le fonctionnement du process :

- Un module d'aspiration centralisée et son réseau
- Un module de dépoussiérage (filtre à manche) et son réseau
- Une climatisation permettant la ventilation de 30 postes de tri en cabine
- Trois compresseurs d'air, un sécheur et un réservoir de 3000 litres permettant d'alimenter les tris optiques en air comprimé.

III.6 Déchèterie

La déchèterie a une surface totale de 765 m^2 et est divisée de la manière suivante : accès, zone de déversement dans les caissons, zone de circulation et zone d'emplacement des caissons mis à disposition.

La déchèterie est équipée d'un sas de contrôle des apports délimité par 2 barrières d'accès, d'une sortie dès le sas pour les véhicules refusés et d'un portail de sortie.

Un portique limitant la hauteur des véhicules à 1,90 m est installé en amont de la première barrière d'entrée.

La déchèterie est équipée de sept caissons :

- 2 caissons de 10 m^3 pour les gravats ;
- 2 caissons de 30 m^3 pour le tout-venant ;
- 1 caisson de 30 m^3 pour la ferraille ;
- 1 caisson de 30 m^3 pour le bois ;
- 1 caisson de 30 m^3 pour les déchets d'ameublement.

En plus de ces caissons, il est mis à disposition :

- Des réceptacles étanches pour les batteries de démarrage au plomb, les huiles de vidange, les huiles alimentaires, les piles, les néons, les ampoules, le textile, les déchets dangereux comme les peintures et solvants, les acides, les bases, les phytosanitaires, et les aérosols.
- Des conteneurs pour le verre sont installés ;
- Un aménagement pour la récupération des DEEE: un réceptacle de petits électroménagers (caisses-palettes) et une zone de réception des gros appareils électroménagers.
- Pour les quelques déchets verts que nous avons pu réceptionner en 2019 nous les réceptionnions dans la benne de déchets bois.
- Les DASRI, peu nombreux, sont réceptionnés dans des petits bacs.

IV. BILAN D'ACTIVITÉ

Le bilan d'activité présentera les tonnages des différents produits traités sur le site au cours de l'année 2019 : ordures ménagères résiduelles, collectes sélectives et produits collectés en déchèterie.

IV.1 Ordures ménagères résiduelles

Les bassins versants des ordures ménagères sont représentés sur la figure ci-dessous.

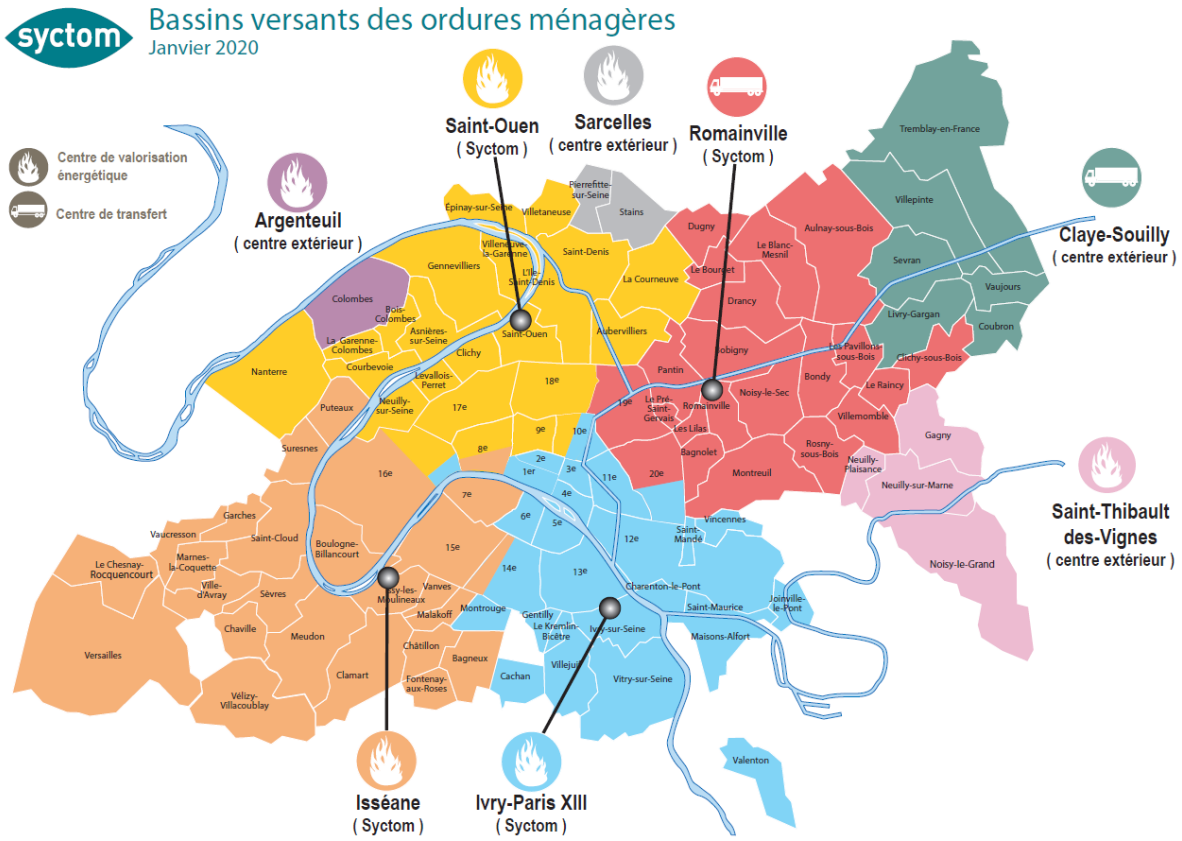

Figure 2 : Bassins versants Ordures Ménagères

Le centre de Romainville a réceptionné en 2019, 391 029 tonnes d'ordures ménagères résiduelles.

Il convient de préciser que les communes d'Aubervilliers et de la Courneuve ont déversé sur le centre de Romainville durant 6 mois sur l'année 2019.

De plus, le centre de transfert réceptionne les refus du tri de la chaine de tri des collectes sélectives multi-matériaux et les collectes sélectives déclassées qui ensemble ont représenté 10 935 tonnes en 2019.

Au total, le centre de transfert a donc réceptionné 401 965 tonnes d'OM en 2019 soit une moyenne de 33 457 tonnes par mois. Il y a donc eu un dépassement de la capacité annuelle d'OM fixée par l'arrêté préfectoral. Les arrêts des unités de valorisation énergétique franciliennes (pour cause de pannes sur l'UVE d'Ivry ou de retard sur les travaux pour la

modification du traitement des fumées sur l'UVE de Saint-Ouen), l'incendie sur le centre de Saint-Thibault et les grèves ont été à l'origine de ce dépassement.

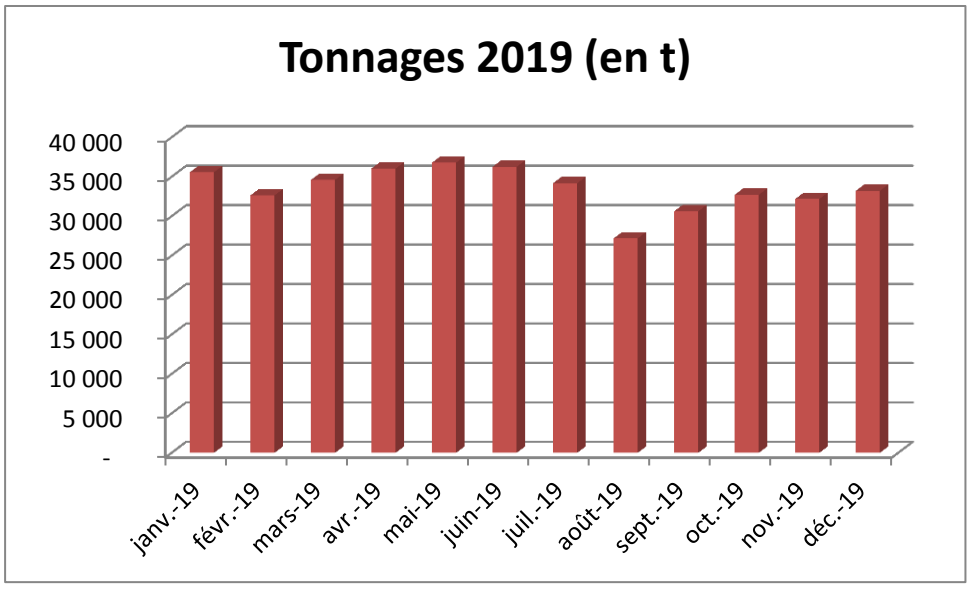

Figure 3 : Tonnages d'ordures ménagères résiduelles réceptionnés (OMr + CS déclassées) au cours de l'année 2019

Les transferts sur l'année 2019 tendent vers la répartition suivante : 71% en direction des **Unités de Valorisation Energétique** (ou UVE) et **29%** en direction des **Installations de Stockage de Déchets Non Dangereux** (ou ISDND).

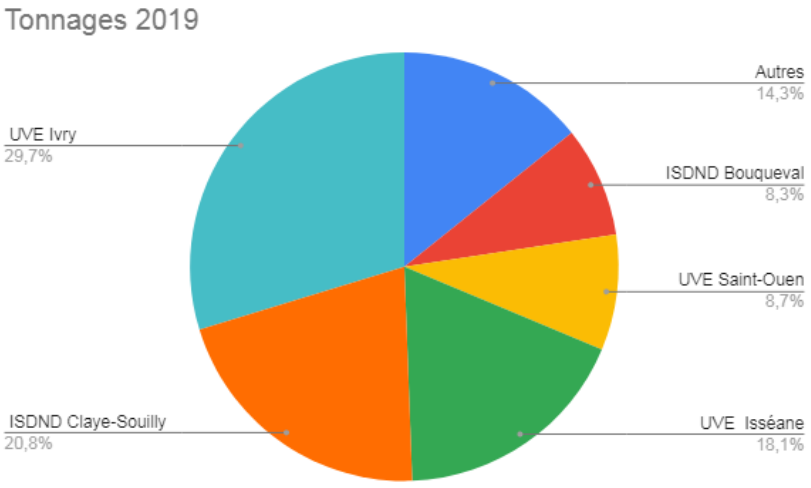

Figure 4 : Répartition des ordures ménagères résiduelles transférées par exutoire

IV.2 Collectes sélectives

Les bassins versants des collectes sélectives sont représentés sur la figure ci-dessous.

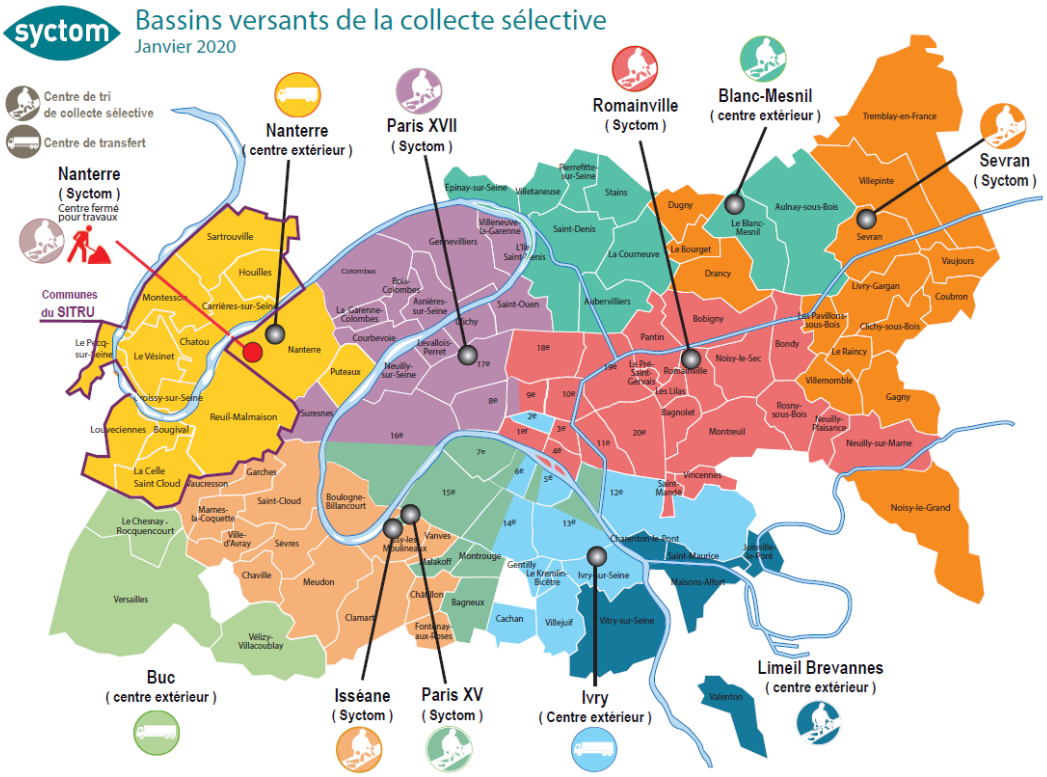

Figure 5 : Bassins versants des Collectes Sélectives

En 2019 le centre de Romainville a reçu 57 415 tonnes de collectes sélectives dont 422 tonnes (0,73%) ont fait l'objet d'un déclassement en ordures ménagères. Il y a donc eu un dépassement de la capacité annuelle de collectes sélectives de l'Arrêté Préfectoral. Ceci est notamment lié à des apports supplémentaires suite à des incendies sur les sites de Sevran et de Saint-Thibault-des-Vignes. Une collecte fait l'objet d'un déclassement lorsque sa qualité n'est pas conforme aux attentes pour un traitement sur la ligne de tri (présence importante de sacs d'ordures ménagères, d'objets encombrants, de pots de peinture, d'autres polluants…).

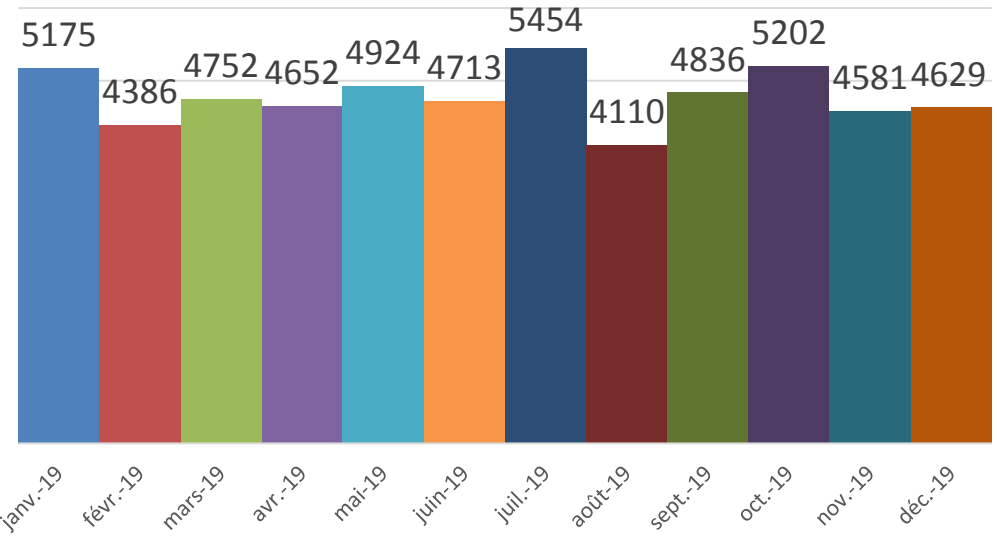

Figure 6 : Tonnages de collectes sélectives réceptionnées

Sur l'année 2019 les apports conformes ont représenté 56 994 tonnes de collectes sélectives.
53 825 tonnes ont été traitées par le process de tri de Romainville, dont 43 311 tonnes ont été envoyées vers des filières de recyclage. L'écart de tonnage entre la réception et le traitement s'explique par plusieurs raisons :

- La filière de recyclage du JRM a attesté des matières produites sur son site en 2020 au lieu de 2019,
- Des tonnages ont été transférés durant l'année depuis le site de Romainville vers d'autres centres de tri
- De l'écart des stocks entre celui du début d'année et celui de la fin d'année.

La différence entre les tonnages envoyés en filière de recyclage et les tonnages traités est le refus de tri soit 10 514 tonnes. Ce sont les erreurs de tri des habitants.

Dates	Tonnage passé par la chaine de tri	Taux de valorisation moyen des matières triées (hors déclassements)
01/01/19 au 31/12/19	53 825 tonnes	80,5 %

Tableau 1 : Apports sur le centre de Romainville et taux de valorisation

Dans les collectes sélectives triées sont extraites les matières suivantes :

Matière	Sigle	Contenu de la matière
Acier	ACIER CS	• Déchets d'emballages ménagers en acier vides
Aluminium > 65mm	ALUMINIUM CS	• Déchets d'emballages ménagers en aluminium vides
Aluminium < 65mm	ALUMINIUM CS EXP	• Déchets d'emballages ménagers en aluminium vides < 65 mm • Emballages souples en aluminium
Carton Brun 1.05	CARTON 1.05	• Produits d'emballages ménagers en cartons ondulés

Emballages ménagers recyclables 5.02	CARTON EMR 5.02	• Produits d'emballages ménagers en papier-carton non complexés
Déchets d'Équipements Électriques et Électroniques	DEEE	• Déchets d'équipements électriques et électroniques
ELA 5.03A	ELA 5.03	• Produits d'emballages ménagers en papier-carton complexés
Films plastiques PEbd (*)	FILMS PLASTIQUES	• Sac de collecte sélective, de caisse, jardinerie, bricolage • House électroménager, de meubles, d'outillages… • Fardelage (eau, papier toilette, pack …) • Films agricoles usagés • Films industriels
Gros de Magasin 1.02	GM 1.02	• Papiers kraft • Papiers non acceptables en JRM 1.11 • Papiers de JRM 1.11 (**) • Cartons non emballage • Cartons d'emballage (quantité à limiter)
Journaux Revues Magazines 1.11	JRM 1.11	• Journaux • Revues • Magazines • Prospectus publicitaires • Catalogues et annuaires • Ecrits blancs • Livres et cahiers débarrassés de leurs couvertures rigides • Listing d'ordinateur non autocopiant
PE-PP-PS(*)	PEPPPS	• Bouteilles en polyéthylène haute densité (PEHD) • Bouteilles, pots et barquettes en polypropylène (PP) • Pots et barquettes en polystyrène (PS)
PET clair(*)	PET CLAIR Q7	• Bouteilles de plastique clair (transparent à bleu foncé) • Pots et barquettes en PET clair.
PET foncé(*)	PET FONCE Q8	• Bouteilles de plastique foncé (dont les bouteilles blanches) • Pots et barquettes en PET foncé.
Platinage	PLATINAGE	• Déchets non ménagers en acier
Verre	VERRE TRIE	• Bouteilles et pots en verre

Tableau 2 : Descriptif des matières triées

(*) Matières concernées par l'extension des consignes de tri.
(**) La présence de JRM 1.11 et CARTON EMR 5.02 dans le GM 1.02 s'explique par l'automatisation de la chaine et l'augmentation des débits de traitement. Plus le débit est important, plus l'erreur est possible pour les machines de tri.

Le flux des matières valorisées en 2019 est ainsi composé :

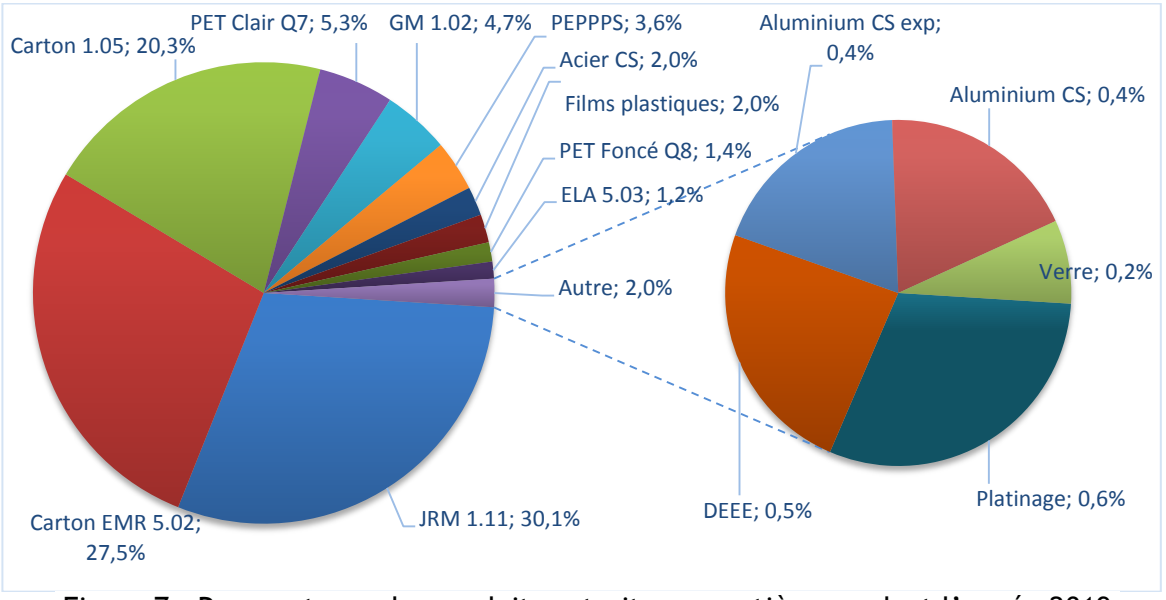

Figure 7 : Pourcentages des produits extraits par matière pendant l'année 2019

Soient 84 % des produits valorisés sont d'origine fibreuse, la part de plastiques valorisés atteint les 12 %, les métaux 3,8 % et le verre 0,2 %.

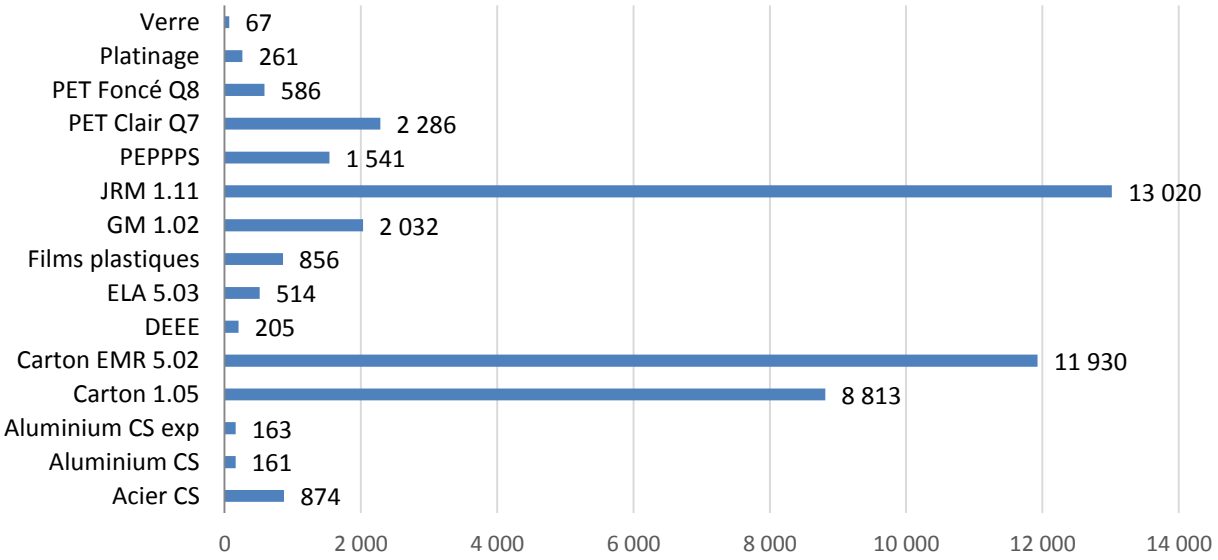

Figure 8 : Tonnage (en tonnes) des produits triés pour l'année 2019

Produit trié issu de la chaîne de tri	Nom de la filière de reprise (département)
ACIER CS	ARCELOR (59)
ALUMINIUM CS	AFFIMET-REGEAL (60)
ALUMINIUM CS EXP	SUEZ (28)
CARTON 1.05	SUEZ (02, 10, 26, 33, 62, 72, 76, 87)
CARTON EMR 5.02	
DEEE	ECOLOGIC (95)
ELA 5.03	SUEZ (51)
FILMS PLASTIQUES	REVIPAC (88)
GM 1.02	UDREP (62)
JRM 1.11	UPM (76)
PEPPPS	PAPREC (35, 71, Italie, Allemagne)
PET CLAIR Q7	SUEZ (78, 64, 68, Suisse)
PET FONCE Q8	
PLATINAGE	DERICHEBOURG (94)
VERRE TRIE	DERICHEBOURG (02)

Tableau 3 : Filières de reprise des produits triés en 2019

IV.3 Déchèterie

Sur l'année 2019, la déchèterie a réceptionné 5 509 T. Ces apports se composent principalement de tout-venants, de ferrailles, de bois, de DEA (déchets d'éléments d'ameublement) et de gravats.

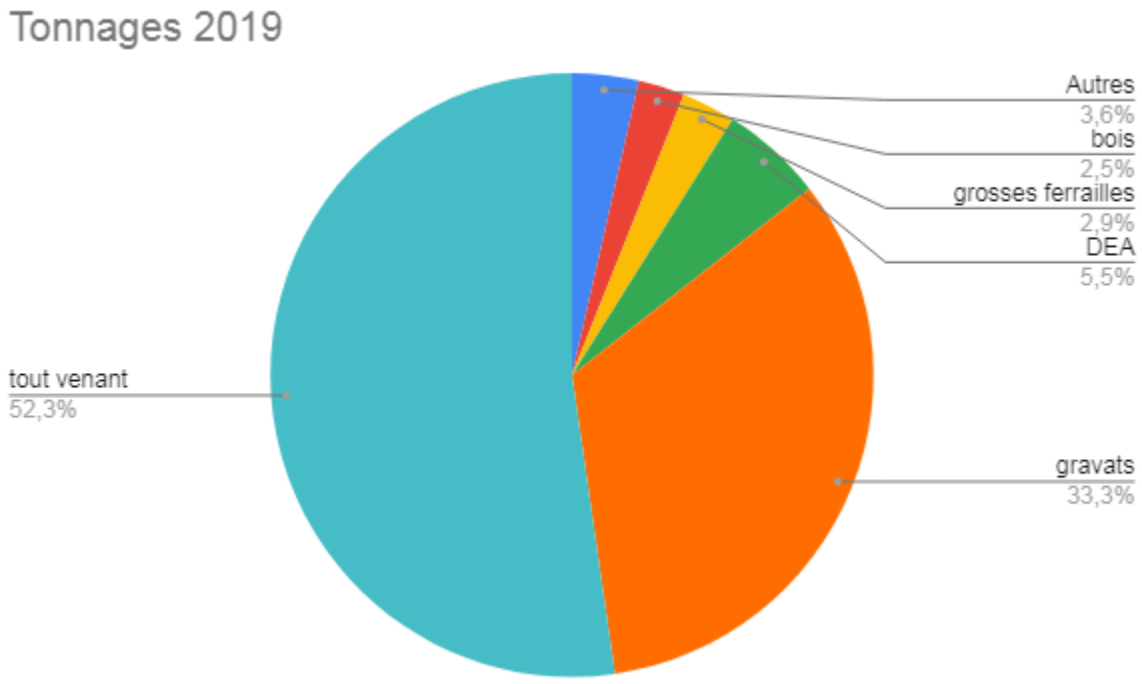

Figure 9 : Répartition des apports par matière à la déchèterie

Le tout-venant est envoyé au centre de tri d'objets encombrants de TAÏS situé à Bonneuil-sur-Marne. Les gravats sont transférés dans une installation de déchets inertes (Claye-Souilly).

Pour ce qui est du bois, il est transféré sur une plateforme spécifique où il va notamment subir une opération de broyage en vue de sa réutilisation. La ferraille est récupérée par un repreneur désigné par le Syctom, Derichebourg à Ivry-sur-Seine.

Les DEA sont envoyés sur un site pour réemploi ou démantèlement.

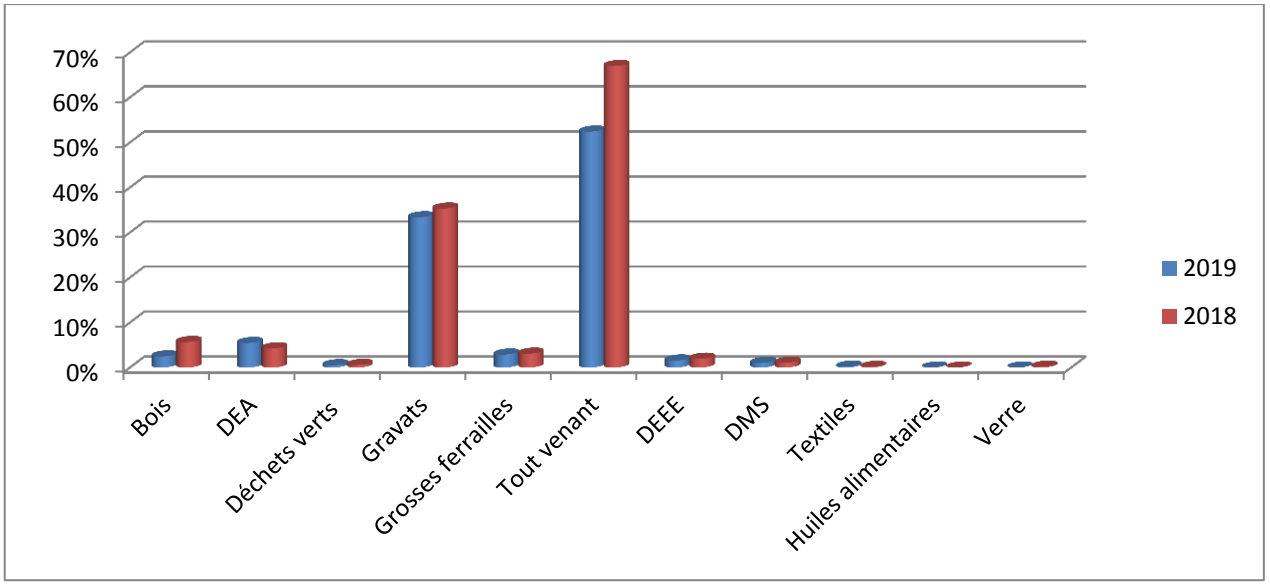

Figure 10 : Comparatif des tonnages des déchets réceptionnés à la déchèterie

On observe une légère baisse des principaux flux de déchets sur les gravats et les tout-venants entre 2018 et 2019.

Déchets réceptionnés à la déchèterie	Quantité (tonnes)	Nom de la filière de reprise
Gravats	1844	R.E.P Claye Souilly
Bois	137	VEOLIA Gennevilliers
Tout venant	2895	TAIS Bonneuil sur Marne
DEA	302	ECO MOBILIER
Ferraille	160	DERICHBOURG ENVIRONNEMENT
D3E	87	ECOLOGIC
Batteries	6,67	SARP INDUSTRIES
Huiles minérales	5,42	SEVIA
Peintures et DMS	50	SARP INDUSTRIES
Verre	12	Ville de Romainville
Textiles	9.6	Le relai
Huiles alimentaires	0,16	QUATRA - Belgique
Néons et ampoules	0,35	RECYLUM

Tableau 4 : Tonnage des déchets réceptionnés à la déchèterie et leurs filières de reprise en 2019

Ce tableau est un récapitulatif des quantités réceptionnées sur 2019 à la déchèterie et des filières de reprises de chacune des catégories de déchets que nous y traitons.

IV.4 Résultats des analyses d'eaux résiduaires du site

En 2019, les analyses des eaux rejetées ont été réalisées le 10 Mai par l'Apave.

Paramètres	Unité	Valeurs seuils de l'Arrêté Préfectoral Complémentaire N° 2016-0259	Valeurs du contrôle
Potentiel hydrogène	pH	Entre 5,5 et 8,5	6.9
Température moyenne	C	< 30 °C	18.3
Demande Chimique en Oxygène (DCO)	mg / L	1250	520
Demande Biochimique en Oxygène ($DB0_5$)	mg / L	500	140
Rapport DCO / DBO_5	mg / L	2,5	3.7
Matières en suspension totales	mg / L	500	290
Azote total	mg / L	200	<35.2
Hydrocarbures totaux	mg / L	15	2.91
Somme Métaux totaux	mg / L	15	0.45
Arsenic	mg / L		<0.01
Cadmium	mg / L		<0.01
Chrome	mg / L		<0.01
Cuivre	mg / L		0.14
Nickel	mg / L		0.01
Plomb	mg / L		0.02
Zinc	mg / L		0.28
Mercure	µg / L		<0.5

Tableau 5 : Résultats analyses des eaux résiduaires

Tous les tests effectués au laboratoire sont inférieurs aux valeurs prescrites dans le référentiel concerné à l'exception du rapport DCO/DBO_5. Toutefois, les valeurs de contrôle relevées en DCO et en DBO_5 sont nettement inférieures aux valeurs seuils.

IV.5 Déclenchement du portique de radioactivité

Le portique de détection de radioactivité est positionné sur le pont d'entrée principal pour les collectes CS et OM en entrée de site.

Au cours de l'année 2019, il y a eu 16 déclenchements du portique de détection de radioactivité (cf. annexe 3 : Listing des déclenchements du portique de radioactivité).

La grande majorité de ces alertes concernait des déchets de types mouchoir ou couche contenus dans les bennes de collectes des ordures ménagères. Les radioéléments étaient dans la plupart des cas à durée de vie courte (notamment de l'Iode 131 avec un cas de Technétium 99m).

L'ensemble des déclenchements du portique de radioactivité entraine la mise en œuvre d'une procédure spécifique de contrôle qui amène à l'isolement du camion benne contenant le déchet. La recherche du déchet est effectuée par une société spécialisée, SGS, qui va l'isoler et le mettre dans un fût hermétique.

Ce fût est ensuite disposé dans un bungalow fermé à clef et situé au sein d'un périmètre de sécurité afin de permettre la décroissance du radioélément. Une fois le déchet devenu inoffensif celui-ci est évacué.;

IV.6 Consommations énergétiques du site

L'année 2019 a été marquée par une augmentation du tonnage d'apports conformes de collectes sélectives passant de 50640 tonnes en 2018 à 56994 tonnes en 2019.

Consommation électrique

Ce poste correspond essentiellement au fonctionnement des équipements de process (chaîne de tri, presse à balles), à l'éclairage et chauffage du centre.

La consommation d'électricité a été de 4 335 130 KWh en 2019 (4 314 077 KWh en 2018).
Il y a eu une légère augmentation des consommations d'électricité entre 2018 et 2019. Ceci s'explique du fait que l'usine a fonctionné du lundi au samedi qu'à partir du 2ème semestre 2018 (lors du premier semestre 2018, l'usine fonctionnait que du lundi au vendredi).

Consommation de GNR (Gazole Non Routier)

Le GNR est exclusivement utilisé pour le fonctionnement des engins d'exploitation (chargeurs à godet, pelle à grappins, chargeurs à chenilles).

La consommation de fioul a été de 246 m^3 en 2019 (227 m^3 en 2018).

Consommation eau

Les principaux postes de consommation sont notamment l'entretien du centre et des engins.

La consommation d'eau s'est élevée à 2741 m^3 en 2019 (3301 m^3 en 2018). Cette forte baisse de la consommation en eau du site en 2019 s'explique par :

- des fuites d'eau qui ont été réparées entre 2018 et 2019
- des carottages réalisés sur le site en 2018.

Type d'énergie consommée	2018	2019	Comparatif
Electricité (KWh)	4 314 077	4 335 130	+0,5%
GNR (m^3)	227,3	245,8	+8,1%
Eau (m^3)	3301	2741	-17,0 %

Tableau 6 : Comparatif des consommations énergétiques du centre de 2018 à 2019

IV.7 Incidents d'exploitation

En 2019, il y a eu 3 incidents d'exploitation notables.

- Le 20 février 2019, le godet d'une chargeuse a endommagé la tuyauterie du dépoussiéreur.
- Le 06 mars 2019, il y a eu un début d'incendie au niveau de l'armoire de la centrale de traitement d'air.
- Le 26 mars 2019, il y a eu un départ de feu au niveau du séparateur non ferreux.

V. ANNEXES

V.1 Annexe 1 : Plan du centre de Romainville

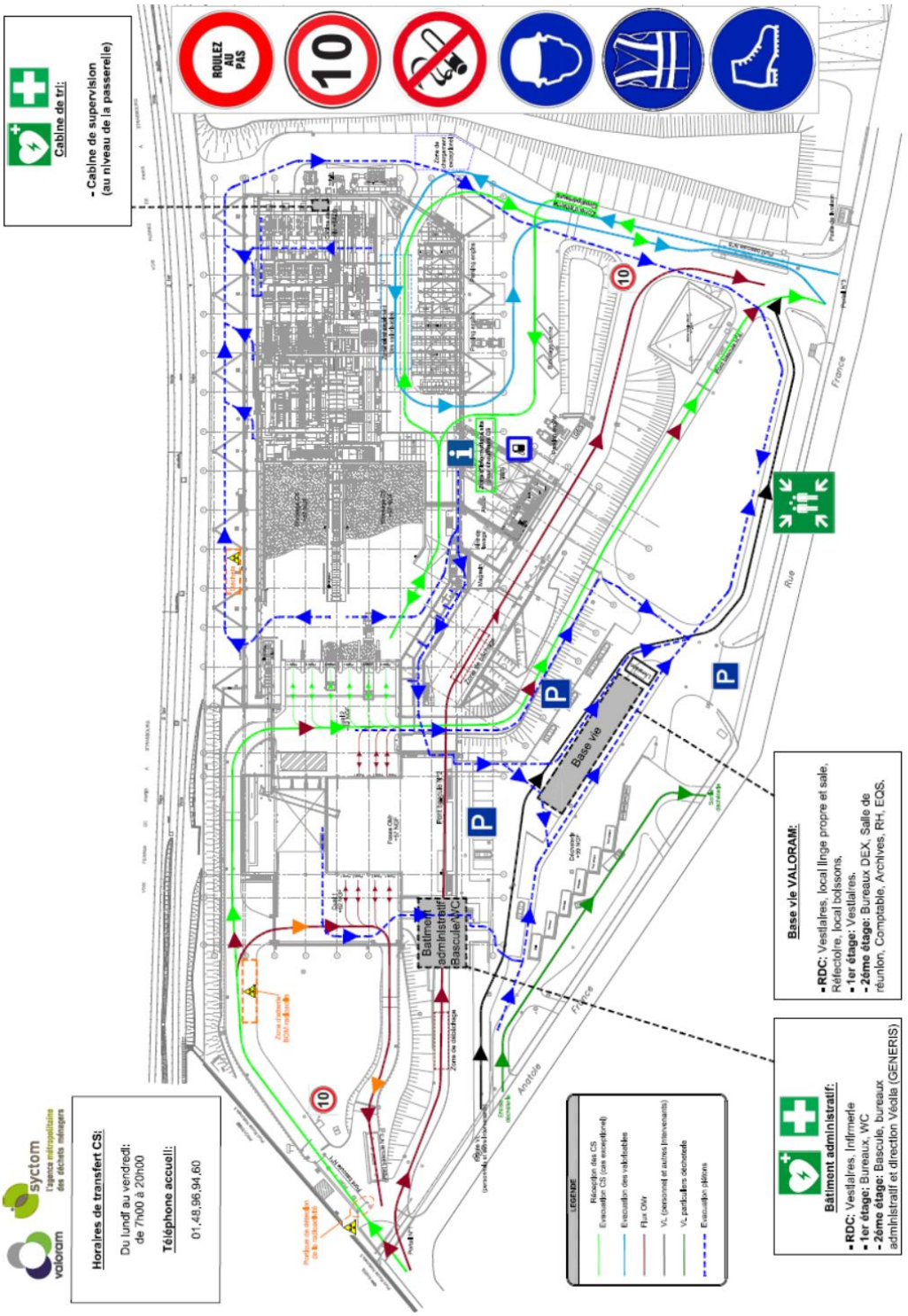

V.2 Annexe 2 : Synoptique de la chaine de tri

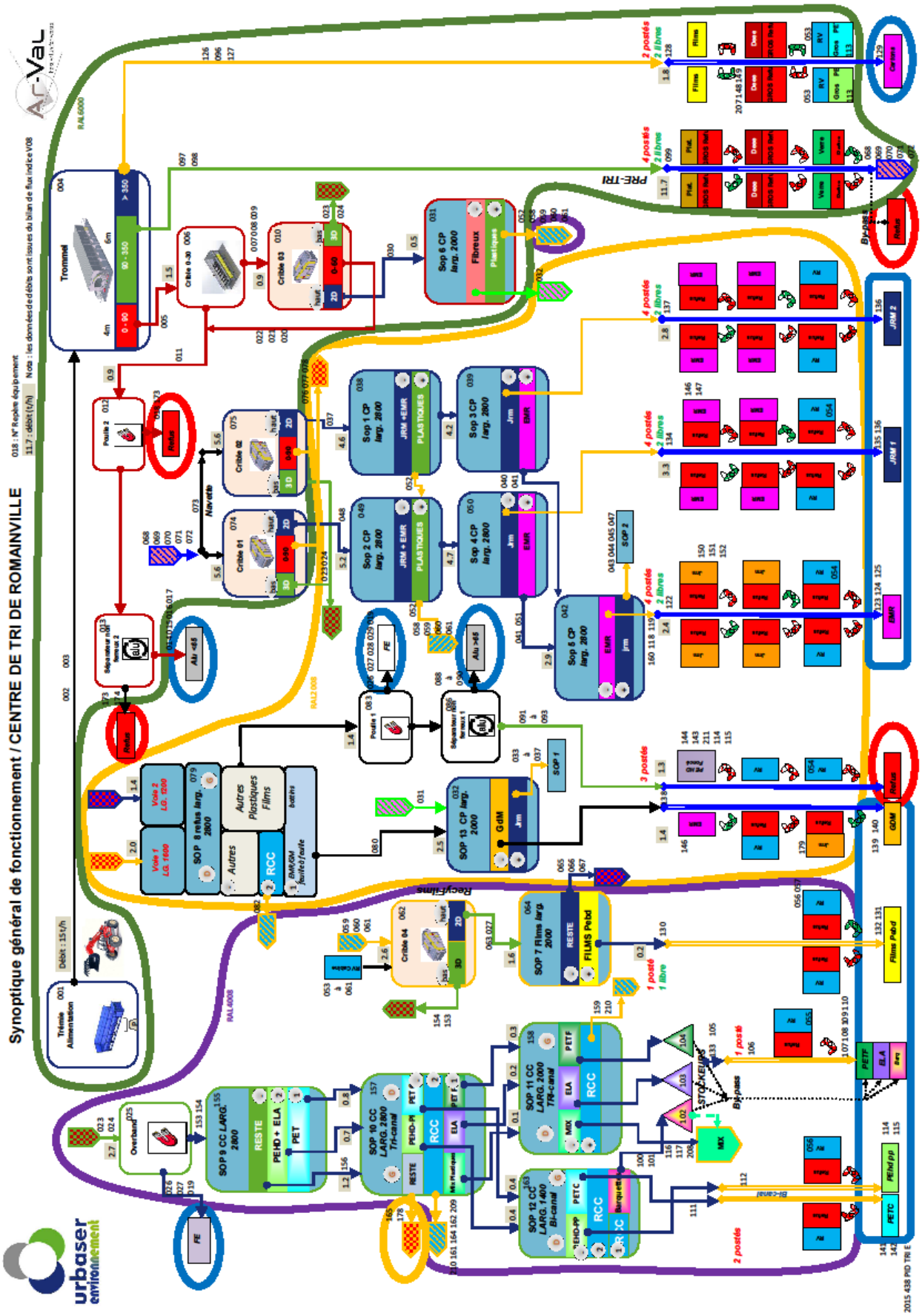

V.3 Annexe 3 : Listing des déclenchements du portique de radioactivité en 2019

RADIOACTIVITE 2019		
DATE	COLLECTEUR	COLLECTIVITE
14/02/2019	NICOLLIN	DRANCY
21/02/2019	VEOLIA	EST ENSEMBLE
15/03/2019	PARIS STTP	PARIS 20
12/04/2019	PARIS VEP COL 14	PARIS 19
20/04/2019	ESD	Blanc Mesnil
22/04/2019	ESD	Blanc Mesnil
25/04/2019	DERICHEBOURG	PARIS 01
30/04/2019	PARIS VEP COL 14	PARIS 19
11/05/2019	ESD VIRY CHATILLON	AULNAY-SOUS-BOI
10/06/2019	PARIS STTP	PARIS 20
12/06/2019	SEPUR	EST ENSEMBLE
12/06/2019	VEOLIA	PARIS 19
19/06/2019	PIZZORNO	PARIS 18
27/06/2019	DERICHEBOURG	PARIS 18
27/06/2019	DERICHEBOURG	PARIS 18
27/06/2019	DERICHEBOURG	PARIS 18
22/08/2020	DERICHEBOURG	PARIS 18
22/08/2020	VEOLIA	PARIS 11

VI. LEXIQUE

BAES : Bloc autonome d'éclairage de sécurité
Collecte sélective : collecte des déchets déjà triés par les usagers en vue de leur recyclage (emballages, journaux et magazines)
CS : collecte sélective
DBO5 : Demande Biologique en Oxygène à 5 jours
DCO : Demande Chimique en Oxygène
DDAE: Dossier de Demande d'Autorisation d'Exploiter
DEA : Déchets d'Eléments d'Ameublement
DEEE : Déchets d'Equipements Electriques et Electroniques, déchets issus des équipements qui fonctionnent grâce à des courants électriques ou à des champs électromagnétiques, c'est-à-dire tous les équipements fonctionnant avec une prise électrique, une pile ou un accumulateur (rechargeable).
DMS : Déchets Ménagers Spéciaux – les DMS correspondent, entre autres, aux huiles minérales, aux batteries, aux piles, aux peintures, aux néons/ampoules, aux acides, aux solvants et aux produits phytosanitaires.
DRIEE : Direction Régionale et Interdépartementale de l'Environnement et de l'Energie
ELA : Emballages des Liquides Alimentaires
EMR : Emballage Ménager Recyclable
FMA : Fond Mouvant Alternatif
GM : Gros de Magasin
GNR : Gazole Non Routier
ISDND : Installation de Stockage des Déchets Non Dangereux
JRM : Journaux, Revues, Magazines
Objets Encombrants : déchets des ménages trop volumineux pour être mis à la poubelle (meubles, ferrailles, gravats, …)
OMr : Ordures Ménagères Résiduelles
PCNC : Papiers Cartons Non Complexés
PE : polyéthylène
PEbd : polyéthylène basse densité
PEHD : PolyEthylène Haute Densité, matière plastique opaque utilisée dans la fabrication d'emballages comme les flacons de produits ménagers
PEM : Petit Electro Ménager
PET : (Poly Ethylène Téréphtalate), matière plastique utilisée notamment pour la fabrication de bouteilles transparentes (d'eau ou de boissons gazeuses)
PET_c : Poly Ethylène Téréphtalate clair
PET_f : Poly Ethylène Téréphtalate foncé
PP : Polypropylène
PS : Polystyrène
QSE : Qualité, Sécurité, Environnement
RIA : Robinet Incendie Armé
SOP : séparateur optique
SSI: Système de Sécurité Incendie
UVE : Unité de Valorisation Energétique